

Objet : MOE REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA RUE BECQUEREL A SAINT-CYPRIEN

Marché n° 20220621M

**D
É
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R 2123-1,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché maîtrise d'œuvre, pour la réfection et l'aménagement de la rue Becquerel à SAINT-CYPRIEN

Considérant le montant estimatif des prestations à 25 000,00 € HT,

Considérant la consultation mise en ligne sur le profil acheteur

Considérant la seule offre présentée par le soumissionnaire,

Considérant que l'offre de l'entreprise la SARL BE2T a été jugée économiquement avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la SARL BE2T un marché de maîtrise d'œuvre, numéro 20220621M pour la réfection et l'aménagement de la rue Becquerel à SAINT-CYPRIEN.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 21 450,00 € HT est inscrit au budget principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

21 JUIN 2022

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220621-2022-06-28D-AU
Date de télétransmission : 22/06/2022
Date de réception préfecture : 22/06/2022